

**VILLE  
DE  
MOULINS-LÈS-METZ**

**SEANCE DU VINGT-HUIT MAI DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 20 H 00**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département  
de la Moselle

Arrondissement  
de METZ

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 29

Nombre des Membres  
en fonction : 29

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 18

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 20

Convoqués le :  
22/05/2024

**Etaient présents** : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Monsieur Léo KANNY, Adjoints au Maire.

Madame Monique SCHALLER, Madame Pascale HOLLE, Madame Valérie BOHR, monsieur Michel SCHALLER, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Yann MAUCOURT, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Conseillers Municipaux.

**Etaient absents** : Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Jeannine BILLOTTE, Madame Rachel NICOLAS, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Farès CHABI, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Clément CONROUX

**Etaient excusés** : Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK

**Absents ayant donné pouvoir** : Madame Dominique LANCERON, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Valérie BOHR.

Madame Nadège DRISSI, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Michelle WIBRATTE.

**Secrétaire de séance** : Madame Maryse GLEMET.

-----

**POINT 2024-41- Subvention au collège Louis Armand - année 2024**

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

Le collège Louis Armand sollicite une aide financière de la commune pour permettre à l'équipe éducative et aux élèves de mener à bien plusieurs projets pédagogiques dont en particulier :

- Des actions dans le cadre du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté à destination des élèves avec la participation d'associations extérieures,
- Des actions dans le cadre du Conseil de la Vie Collégienne,
- L'achat de petits matériels permettant aux élèves de participer à des activités pendant la pause méridienne.
- L'organisation de la cérémonie du meilleur rapport de stage.

L'aide demandée par le collège Louis Armand pour l'année 2024 s'élève à 2.500,00 €.

Le collège s'engage à fournir tous justificatifs pour attester des dépenses en lien avec ces subventions.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

**VERSE** une subvention de 2.500,00 € au collège Louis Armand au titre de l'année 2024.

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

**Approuvé à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CONFORME  
MOULINS-LES-METZ, le 28/05/2024

Le secrétaire de séance,  
Maryse GLEMET



Le Maire,  
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20240528-2024-41DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2024